

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Zinci pasta 25%

N° d'article

19357100

Numéro d'enregistrementNuméro EXCEMPT
d'enregistrement**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/préparation**

Production de produits pharmaceutique, Produits médicinaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers *****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Produits médicinaux

Composants dangereux**oxyde de zinc**

No. CAS

1314-13-2

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

No. EINECS 215-222-5
 Numéro 01-2119463881-32-0043
 d'enregistrement
 Concentration \geq 25 < 50 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Autres ingrédients ***

Petrolatum Note N not carcinogen

No. CAS 8009-03-8
 No. EINECS 232-373-2
 Numéro 01-2119490412-42-0003
 d'enregistrement
 Concentration \geq 50 %
 Le renvoi: [4]

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent H, N

Amidon

No. CAS 9005-25-8
 No. EINECS 232-679-6
 Concentration \geq 25 < 50 %
 Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se fait sur une base volontaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.).

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Provoquer les vomissements et appeler un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie ***

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de réquisitions spéciales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité. Protéger de l'exposition à la lumière.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

oxyde de zinc

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	3 mg/m ³
Valeur limite à courte terme	3 mg/m ³

Remarque: MetallrauchKT HU; NIOSH, OSHA

Amidon

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	3 mg/m ³

Remarque: Haut

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**oxyde de zinc**

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

par inhalation

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

5

mg/m³

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

par inhalation

mode d'effet

Effet local

Concentration

0.5

mg/m³

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

dermale

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

83

mg/kg/d

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Consommateur

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

par inhalation

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

2.5

mg/m³

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Consommateur

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

dermale

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

83

mg/kg/d

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Consommateur

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

orale

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

0.83

mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**oxyde de zinc**

Valeur type

PNEC

Type

Eau douce

Concentration

20.6

mg/l

Valeur type

PNEC

Type

Eau salée

Concentration

6.1

mg/l

Valeur type

PNEC

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

Type Concentration	STP	6.1	mg/l
Valeur type Type Concentration	PNEC Sédiment d'eau douce	117.8	mg/kg
Valeur type Type Concentration	PNEC Sédiment marin	56.5	mg/kg
Valeur type Type Concentration	PNEC Sol	35.6	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Non adaptés

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

Pâte

Couleur

blanc

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Valeur env. 50 à 55
méthode DIN/ISO 2207

Remarque Les données font référence à la composante principale

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Point d'éclair

Valeur > 200 °C

Remarque Les données font référence à la composante principale

température de décomposition

Remarque Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Pression de vapeur

Valeur < 0.01 hPa

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

Remarque Les données font référence à la composante principale

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque insoluble

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**Réagit avec le peroxyde d'hydrogène (H₂O₂). Magnesium**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatiblesDes agents d'oxydation forts, Acides, peroxyde d'hydrogène (H₂O₂), Magnesium**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	3'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Petrolatum Note N not carcinogen**

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg
méthode	OCDE 401	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Source	Données de la littérature	

Petrolatum Note N not carcinogen

NOAEL	1500	mg/kg
Durée d'exposition	90 d	
méthode	Valeur de littérature	

oxyde de zinc

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg

oxyde de zinc

Espèces	Être humain	
LDLo	500	mg/kg
Source	RTECS	

Amidon

DL50	> 2000	mg/kg
------	--------	-------

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

ATE 2'000 mg/kg
 méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Petrolatum Note N not carcinogen**

Espèces rat
 DL50 > 2000 mg/kg
 méthode OCDE 402
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Source Données de la littérature

Petrolatum Note N not carcinogen

NOAEL 1000 mg/kg
 Durée d'exposition 28 d
 méthode Valeur de littérature

Petrolatum Note N not carcinogen

NOAEL 2000 mg/kg
 Durée d'exposition 90 d
 méthode Valeur de littérature

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**oxyde de zinc**

Espèces rat
 CL 50 > 5.7 mg/l
 Durée d'exposition 4 h

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Petrolatum Note N not carcinogen**

Espèces lapin
 évaluation Non irritant
 méthode OCDE 404
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Source Données de la littérature

oxyde de zinc

Espèces lapin
 évaluation Non irritant
 méthode OCDE 404
 Source LS-5041-00 SDS Grillo 20150330.pdf

Amidon

évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Aucun effet d'irritation connue

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Petrolatum Note N not carcinogen**

Espèces lapin
 évaluation légèrement irritant
 méthode OCDE 405
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Source Données de la littérature

oxyde de zinc

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

Espèces lapin
évaluation Non irritant
méthode OCDE 405

Amidon
évaluation effet irritant possible

Sensibilisation (Composants)

Petrolatum Note N not carcinogen

Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant
méthode OECD 406
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Source Données de la littérature

oxyde de zinc

Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)

Petrolatum Note N not carcinogen

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode Valeur de littérature

Petrolatum Note N not carcinogen

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
méthode Valeur de littérature

Toxicité reproductrice (Composants)

Petrolatum Note N not carcinogen

évaluation Aucun effets négatifs
méthode OECD 421
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Source Données de la littérature

Cancérogénicité (Composants)

Petrolatum Note N not carcinogen

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres données

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Petrolatum Note N not carcinogen

Espèces	Pimephales promelas	
LL50	> 100	mg/l
méthode	OECD 203	

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

Source Données de la littérature

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Petrolatum Note N not carcinogen**

Espèces	Daphnia magna		
EL50	> 10000	mg/l	
Durée d'exposition	48 h		
méthode	OCDE 202		
Source	Données de la littérature		

Petrolatum Note N not carcinogen

Espèces	Daphnia magna		
NOEL	10	mg/l	
Durée d'exposition	21 d		
méthode	OECD 211		
Source	Données de la littérature		

oxyde de zinc

Espèces	Daphnia		
CE50	0.413	mg/l	
Durée d'exposition	48 h		
Source	pH<7, Zn++		

oxyde de zinc

Espèces	Daphnia		
CE50	0.67	mg/l	
Durée d'exposition	48 h		
Source	pH<7, ZnO		

Toxicité pour les algues (Composants)**Petrolatum Note N not carcinogen**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
NOEL	>= 100	mg/l	
méthode	OCDE 201		
Source	Données de la littérature		

oxyde de zinc

Espèces	Selenastrum capricornutum		
ErC50	0.136	mg/l	
Durée d'exposition	72 h		
Source	pH>7-8.5, Zn++		

oxyde de zinc

Espèces	Selenastrum capricornutum		
ErC50	0.21	mg/l	
Durée d'exposition	72 h		
Source	pH>7-8.5, ZnO		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Petrolatum Note N not carcinogen**

Espèces	Photobacterium phosphoreum		
NOEL	> 1.93	mg/l	
Durée d'exposition	4 d		
méthode	DIN 38412 Part 8		
Source	Données de la littérature		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****Petrolatum Note N not carcinogen**

évaluation	Moyennement/partiellement biodégradable		
------------	---	--	--

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

méthode	OECD 302 C
Source	Données de la littérature

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.
Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.	

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 2

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Nom commercial: Zinci pasta 25%

Numéro de la matière: 193571

Version: 5 / CH

Date de révision: 24.03.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 24.03.25

mentions de danger H-de la rubrique 3

H400

Très毒ique pour les organismes aquatiques.

H410

Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.